



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le 27/09/2019

ID : 063-200071199-20190924-CCPL\_2019\_119-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2019  
Date d'affichage : 18 septembre 2019

### SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,  
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-119 : **MOTION RELATIVE AU PROJET DE REORGANISATION  
DES SERVICES DE LA DGFIP**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

- Vu la proposition de nouvelle organisation des services des finances publiques pour le Département du Puy-de-Dôme qui étend de 29 à 40 communes la présence de la DDFIP par la création "d'accueil de proximité". En effet deux cartes ont été adressées aux élus : l'une présente le réseau actuel de la DGFIP dans le Département, l'autre une projection de ce que pourrait être la nouvelle organisation des services à l'horizon 2022.

- Considérant que pour Plaine Limagne la réorganisation se traduit par l'implantation de deux accueils de proximité à Aigueperse et à Luzillat en lieux et place de trésoreries et par le positionnement du conseiller aux collectivités locales à Aigueperse.
- Considérant que le contenu de ces accueils de proximité n'est pas encore défini.
- Considérant que l'implantation du conseiller aux collectivités locales ne doit pas se réduire à une implantation au siège de la communauté de communes.
- Considérant qu'une concertation est engagée jusqu'en octobre avec le directeur départemental des finances Publiques, le Préfet et les élus et parlementaires du département pour faire remonter les remarques sur ce projet de réorganisation.

Le conseil communautaire :

- **Demande que le service attendu soit maintenu et amélioré** tant au point de vue des élus (expertise, prospective financière), des secrétaires de mairie, de la communauté de communes (relation de confiance et de proximité), que des usagers (Accompagnement à l'usage des services numériques).
- **Demande que cette réorganisation soit réfléchi** à l'échelle communautaire de Plaine Limagne, qui représente une échelle pertinente d'intervention. L'ensemble des communes et la communauté de communes doivent être gérées par les mêmes services pour une cohérence territoriale et facilitant les mutualisations souhaitées par le conseil communautaire.
- **Demande un Conseiller aux collectivités locales pour Plaine Limagne et ses 25 communes basé au siège.**
- **Demande que les élus Plaine Limagne obtiennent des garanties quant à la location du bâtiment de Luzillat par l'Etat jusqu'à la fin de l'amortissement.**

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés de soutenir cette motion.  
(35 votes exprimés - 1 abstention)

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 27/09/2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

